

JOURNAL OFFICIEL

De la Principauté Souveraine, Indépendante de Bérémagne

Ordonnances Souveraines – Lois et Décrets



Service de l'information Publique Officielle de Bérémagne

S.I.P.O.B

DÉCRET N° 2019-11

Relatif à la disponibilité des membres du gouvernement.

En Notre qualité de Ministre d'Etat en Chef du Gouvernement de la Principauté de Bérémagne,

En date du premier aout deux-mille-dix-neuf, à la vue de l'importance que nous portons à la sécurité nationale, toute personne étant rattachée au pouvoir exécutif, judiciaire ou législatif, se doit d'être disponible via une ligne téléphonique sécurisée, messagerie cryptée ou vidéo-conférence, et ce dès que nécessaire.

Signé le 01/08/2019 par :

Son Excellence, Houssine Casanova, Ministre d'État, Chef du Gouvernement.



Direction du Service de l'information publique officielle de Bérémaigne – S.I.P.O.B

Le 01^{ème} jour du 8^{ème} mois de l'année 2019